

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Rafael Teixeira**

<https://www.cadre21.org/membres/49827d68b86e596fb57cb08b>

Date d'obtention : 2024-02-06 19:44:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode avec des étapes et des consignes claires, qui vise à uniformiser les interventions et la prise en charge des situations d'autoexploitation juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui. Cela me permettra de mieux intervenir ou d'accompagner des interventions dans le milieu où je travaille.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien évaluer la situation et suivre les étapes, tout dépendamment s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.